

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01768

Numéro SIREN : 534 126 826

Nom ou dénomination : A.M.G. EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2018 sous le numéro de dépôt 15561

Procès-verbal
de décisions de dissolution de la S.A.S.U.
"AMG EUROPE"

Au capital de 500 euros (cinq cent euros)
Siège social : MIN des Fleurs de Nice - Boite 21 - 06296 Nice Cedex 3
RCS 534 126 826 Nice

Le 31 juillet 2017 (trente et un juillet de l'année deux mille dix-sept), à 11 heure, M. Gonot-Tiver Alexandre en sa qualité de Président à pris les quatres résolutions mentionnées ci-dessous.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- vote de la dissolution anticipé de la société
- nomination du liquidateur
- pouvoir au liquidateur

Le Président dispose des documents suivants :

- les statuts de la société
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions

Première résolution

Après avoir rédigé le rapport de gestion, le Président décide de la dissolution anticipée de la société AMG EUROPE S.A.S.U. et de sa mise en liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L. 237-1 à 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation". Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les documents et actes destinés au tiers. Le siège social de la liquidation est fixé à AMG Europe - Boite N°26 - MIN des fleurs de Nice - 06200 Nice.

Résolution adoptée

Deuxième résolution

Est nommé en qualité de liquidateur et pour une durée de 6 mois, M. Gonot-Tiver Alexandre. L'adresse de correspondance étant fixée à : AMG Europe - Boite N°26 - MIN des fleurs de Nice - 06200 Nice.

Il est mis fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

À l'issue de ces six mois, le liquidateur fera un rapport sur la situation comptable de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le liquidateur a droit, en contrepartie de l'exercice de son mandat, à une rémunération de 675 euros pour effectuer les opérations de liquidation pendant ces six mois.

M. Gonot-Tiver Alexandre déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Résolution adoptée

Troisième résolution

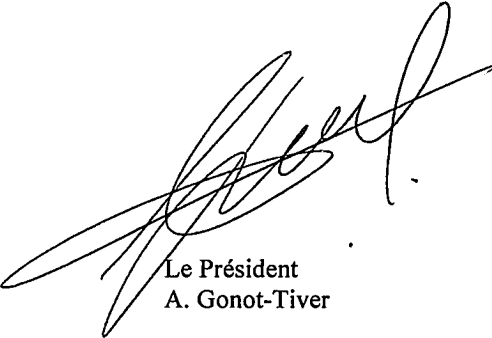
Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif, sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de commerce. Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Résolution adoptée**Quatrième résolution**

M. Gonot-Tiver Alexandre a tous pouvoir pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Résolution adoptée

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidence.



Le Président
A. Gonot-Tiver

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
GRASSE
Le 03/04/2018 Dossier 2018 05066, référence 2018 A 01450
Enregistrement : 375 € Penalités : 47 €
Total liquidé : Quatre cent vingt-deux Euros
Montant reçu : Quatre cent vingt-deux Euros
Le Contrôleur des finances publiques

G. AURELIO

